

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 57/2023

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE'S FLYING WARBIRDS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 attribuant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment, son alinéa 23 pour les subventions inférieures à 23 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'association FRANCE'S FLYING WARBIRDS mutualise et met à disposition tous les moyens logistiques, matériels et humains nécessaires au maintien en vol du patrimoine aéronautique constitué par des avions historiques ;

CONSIDÉRANT qu'elle établit entre les pilotes, les mécaniciens et autres personnes intéressées un centre de relations amicales et d'échanges ;

CONSIDÉRANT qu'elle permet de découvrir et d'appréhender les vols d'initiation ou d'apprentissage, qu'elle favorise et organise la présentation en vol ou en exposition statique des avions dans les meetings aériens Français et Européens, et, notamment, lors de l'événement AIR LEGEND à Villaroche ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de promouvoir ce type d'évènement ;

CONSIDÉRANT l'ambition portée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour le site de Paris\Villaroche pour qu'il devienne un site majeur pour l'industrie aéronautique et les hautes technologies aux échelles régionale, nationale et internationale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de subventionner cette association à hauteur de 20 000 €, afin d'accroître sa visibilité et de pouvoir s'exposer, lors du meeting aérien AIR LEGEND, devant se dérouler les 9 et 10 septembre 2023 ;

DÉCIDE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Article 1er : D'ATTRIBUER une subvention à l'association FRANCE'S FLYING WARBIRDS pour un montant de 20 000 € au titre de sa participation aux événements programmés pour l'année 2023,

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tous les documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 13/04/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230413-51154-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication ou notification : 13 avril 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

ANNEXE 1 : Fiche action du projet

Année 2023

Nom de l'opérateur

FRANCE'S FLYING WARBIRDS

Intitulé	Paris\Villaroche Air Legend			
Domaines	Meeting aérien Air Legend - création 2018 – manifestation annuelle			
Descriptif	➤ Organiser une manifestation très grand public : dans les airs une centaine d'avions et sur le tarmac des animations pour tous, avec un village d'exposants, des restaurants et des simulateurs de vol.			
Objectifs				
Public ciblé				
Subvention 2023	20 000 €			
Évaluation 2023				
	<u>Indicateurs</u>	<u>Valeurs attendues</u>		
	Nombre d'événements organisés	5 ^{ème} (1 événement par an)		
	Nombre de participants et intervenants bénévoles pilotes et équipages +de exposants			
	Qualité des échanges et/ou contacts commerciaux établis à l'occasion de ces manifestations			
Bilan N-1	<i>Les chiffres clés</i> - 60.000 visiteurs			
Budget 2023 de l'association	DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Achats		Prestation de services	
	Services extérieurs et autres charges externes		Contributions collectivités + Etat	
	Charges de personnels + taxes		Cotisations Adhérents	
	Immobilisations			
	TOTAL HT	859 654,95 €	TOTAL HT	859 654,95 €